



CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil communal de Bassins du jeudi 13 décembre 2012 à 20 heures

L'assemblée ordinaire est convoquée par le Bureau à la demande de la Municipalité pour le 13 décembre à 20 h. à la salle communale avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2012 ;
- 2) Communications du bureau et de la municipalité ;
- 3) Préavis 10/12 relatif à un droit distinct et permanent des parcelles 570 et 580 aux Plattets propriété de la Ville de Genève appelé : contrat de droit de superficie pour la rénovation des locaux pour l'hébergement de types écotourisme, colonie, classes vertes et pour l'accueil parascolaire de la commune de Bassins exclusivement ;
- 4) Préavis 11/12 relatif au budget pour l'année 2013 ;
- 5) Préavis 12/12 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 600'000 CHF pour financer les acomptes trimestriels de la facture sociale cantonale ;
- 6) Propositions individuelles ;
- 7) Divers

Présidence : Sylvie Elben, vice-présidente
Secrétariat : Francine Bandieri
Scrutateurs : Robert Dutoit et Hans Rein

La présidente de séance accueille les conseillers et adresse ses meilleurs vœux de rétablissement à Mme Odile Hausser, excusée.

L'appel fait constater la présence de 33 conseillers; 5 sont excusés.

La présidente constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle donne lecture de l'ordre du jour qui sera suivi sans autre.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 octobre 2012
Ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.



2. Communications du bureau et de la municipalité

Pas de communication du Bureau

De la Municipalité :

M. Matthey : pour le social, informe que la Municipalité a adressé ses vœux à une nouvelle nonagéniaire dans la commune.

Pour la déchetterie : le règlement adopté lors du dernier conseil a été approuvé par le Conseil d'Etat en date du 12.12.2012. L'installation de la benne pour la taxation au poids est terminée.

Il prendra contact avec les entreprises de la commune pour la gestion des containers prévus pour celles-ci.

Un Bassinfo spécial déchetterie sera adressé en tous-ménages.

Mme Martyn prend séance, 34 conseillers sont présents en ce moment.

M. Vukasovic informe que les travaux concernant l'eau sous pression suivent normalement leur cours. Le chantier sera fermé entre le 22 décembre 2012 et le 14 janvier 2013. La fin des travaux est prévue pour juin 2013.

En ce qui concerne la police, des contacts ont été pris avec les communes environnantes : Arzier collabore avec Genolier et Begnins avec Vich et Gland. Les autres communes, soit Burtigny, Le Vaud et Marchissy ne voient pour l'instant pas d'intérêt à une collaboration avec Bassins. Notre commune poursuit ses contacts avec le poste de gendarmerie de Gland pour augmenter la surveillance sur place.

M. Lohri informe que les discussions sont en cours avec la Fondation Copélia pour la réalisation du parking souterrain selon les vœux du conseil. Une mise à l'enquête aura lieu courant février 2013.

Le projet de salle de gymnastique vers la piscine a été avalisé par les services de l'Etat. La mise à l'enquête aura lieu en janvier 2013. Le projet prévoit une construction en bois massif local, ce qui permet de valoriser nos ressources naturelles.

Le transfert du vitrail a été pris en compte.

Un parking supplémentaire d'environ 30 places est prévu.

3. Préavis 10/12 relatif à un droit distinct et permanent des parcelles 570 et 580 aux Plattets propriété de la Ville de Genève appelé : contrat de droit de superficie pour la rénovation des locaux pour l'hébergement de types écotourisme, colonie, classes vertes et pour l'accueil parascolaire de la commune de Bassins exclusivement

Le rapport de la commission des finance ne donne pas de consigne de vote pour ou contre ce préavis mais propose un amendement sous forme d'une demande de crédit extra-budgétaire de Chf. 16'000.- pour approfondir l'étude sur les bâtiments concernés par ce projet.

La présidente rappelle à la commission que celle-ci doit obligatoirement émettre un avis sur le préavis dans son rapport (art. 67 du règlement).

Le rapport de la commission d'urbanisme préavise négativement.



Le Syndic informe les membres du Conseil que si l'amendement est accepté, la municipalité retirera le préavis de manière à réaliser l'étude demandée et revenir ensuite devant le Conseil avec ce projet.

La discussion est ouverte. De nombreuses interventions soulignent les frais importants que la commune devrait engager pour la mise en ordre des bâtiments, en particulier pour le chauffage et l'isolation.

La question est de savoir comment cela sera financé. La Municipalité affirme que de nombreux groupements sont intéressés à louer ces locaux et que ces locations permettraient de rentabiliser les investissements.

M. Schorr prend séance. Le nombre des conseillers atteint 35.

Quelques membres de la commission des finances prennent la parole pour expliquer la position de ladite commission et défendre l'idée qu'une étude comme demandé dans l'amendement permettrait de mieux éclairer la situation et prendre une décision en connaissance de cause.

La discussion est close. La présidente fait voter l'amendement de la commission des finances.

Le vote à bulletin secret est demandé par plus de 5 membres du Conseil.

Le vote donne le résultat suivant : bulletins délivrés : 34. Bulletins rentrés : 34.

OUI : 24 – NON : 10.

L'amendement est donc accepté.

Comme annoncé au préalable, le préavis est retiré par la Municipalité.

4. Préavis 11/12 relatif au budget pour l'année 2013

Le rapport de la commission des finances propose au Conseil l'acceptation de ce budget.

La discussion est ouverte.

F. Dubois demande comment il est possible d'avoir le même coût que l'an dernier sur les ordures ménagères (compte 45.352.1) alors même que la commune doit louer le container capable de peser les ordures pour Chf. 2'000.- par mois comme indiqué lors du dernier conseil. La municipalité répond que ce système doit permettre de réduire le tonnage des ordures ménagères et par ailleurs, le système compacteur diminuera le nombre de transport. Par conséquent, la charge ne devrait pas être plus élevée que par le passé.

B. Treboux pose la question des rentrées importantes sur le compte forestier 32.435, alors que les charges de personnel diminuent. Il est répondu que le contrat avec l'Agfors permet de faire des économies et que nous devrons recevoir l'année prochaine un bénéfice accumulé, ce qui explique cette différence.

F. Dubois constate que les charges de l'UAP sont aussi élevées que l'an dernier alors que nous ne gérons plus Duillier. Quelles en sont les raisons ? La municipalité répond qu'il y a une augmentation importante du nombre d'utilisateurs de ce service et par conséquent aussi plus de rentrées. Pour exemple, le système livre 2300 repas par semaine, ce qui augmente la rentabilité de ce secteur.

La discussion est close.

Au vote, le budget est accepté par 29 OUI, 1 NON, le reste étant des abstentions.



5. Préavis 12/12 relatif à une demande de crédit extrabudgétaire de 600'000 CHF pour financer les acomptes trimestriels de la facture sociale cantonale

Le rapport de la commission des finances propose au Conseil l'acceptation de ce budget. La discussion est ouverte.

B. Treboux demande si cette demande de crédit est valable pour plusieurs années.

Le Syndic répond positivement puisque ce système va fonctionner jusqu'en 2018.

Ce n'est pas la péréquation qui est en cause mais le retard du paiement des impôts de nos concitoyens par l'Etat à la Commune. Ce dont la Municipalité a besoin, c'est d'un compte qui permette de faire le joint selon les nécessités.

L'emprunt que prévoit la commune se fait sous forme d'ATF à délai court et taux d'intérêt très bas.

B. Treboux propose un amendement qu'il dicte sous cette forme au secrétariat :

« Cette demande de crédit concerne uniquement l'année en cours avec bouclage du compte en juin 2014. »

La discussion est close.

Le vote sur l'amendement donne le résultat suivant : OUI : 5 – NON 15.

L'amendement est refusé.

Le vote sur le préavis donne le résultat suivant : OUI : 29 – NON 0, le reste étant des abstentions.

6. Propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été déposée dans les formes au bureau du Conseil. Ce point est clôt.

7. Divers

M. Briacchetti remercie Mme Matthey pour son important travail au sein de la commission des finances.

M. Briacchetti demande si la nouvelle salle de gymnastique sera conforme pour des manifestations sportives de clubs de basket, volley, etc. Il lui est répondu que tout a été prévu dans ce sens.

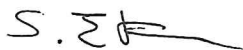
M. Lohri informe le Conseil que la Municipalité a fait un gros travail pour convaincre les services postaux d'installer des cases postales. Pour l'instant sans grand succès.

La Présidente rappelle que le prochain conseil aura lieu le jeudi 7 mars 2013.

Après les vœux du Syndic et de la Présidente, la séance est levée à 22 h.20 et suivie d'une verrée.

Bassins, le 14 décembre 2012

Sylvie Elben, vice-présidente



Francine Bandieri, secrétaire

